

# Appel à projet

---

## Programme CEE « MAGE »

Accompagnement des ménages en  
situation de précarité énergétique

**Cahier des charges**

## 1- Objectifs de l'Appel à projet

Cet Appel à projet a pour objets de :

- **Informer** les éligibles (bailleurs sociaux, collectivités locales) directement ou par l'intermédiaire de leurs instances représentatives (UNCCAS, AORIF, SOLIHA...), de l'existence du programme d'accompagnement destiné à des ménages en précarité énergétique dénommé **MAGE**.
- **Recevoir des porteurs de projets intéressés** par ce programme les documents permettant à SoliNergy de sélectionner et lancer les projets (voir annexe 1).

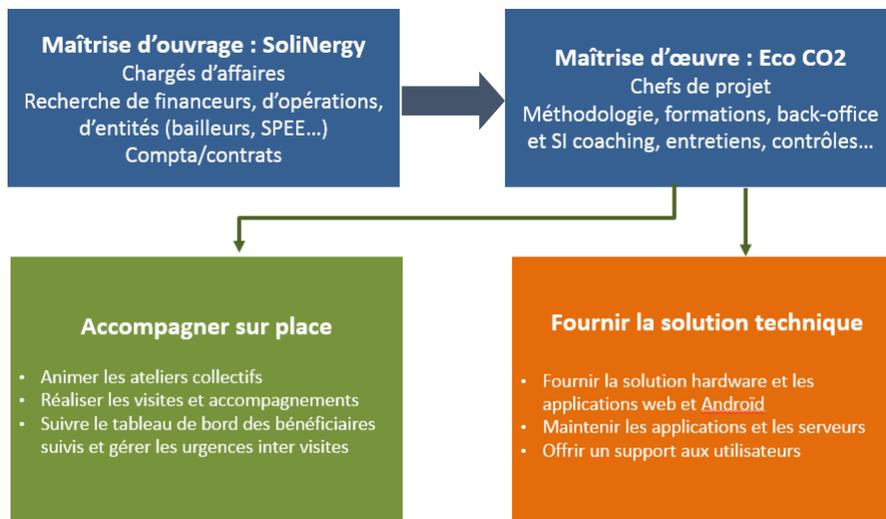
## 2- Objectifs et présentation du programme MAGE

**SoliNergy**, fonds de dotation engagé dans la lutte contre la précarité énergétique au travers la formation aux éco-gestes et **Eco CO2**, entreprise spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et la sensibilisation des ménages aux économies d'énergie ont souhaité unir leurs expériences et compétences pour répondre à l'appel à projets intitulé « **Programme d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en précarité énergétique** » de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) lancé par Madame S. ROYAL Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le 10 mai 2016.

A partir des constats issus des expériences capitalisées au sein des deux structures, ils ont élaboré un programme d'accompagnement et de mesures dénommé MAGE (« Mesurer et Accompagner pour Garantir les Economies ») qui vise à :

- Accompagner **collectivement et individuellement, sur 2 ans**, les foyers modestes et très modestes du parc social et privé (plafonds de ressources de l'ANAH), pour les aider à comprendre puis à maîtriser leurs consommations d'énergie et d'eau, tout particulièrement, **au moment d'un changement de contexte** : emménagement, rénovation significative ou installation d'équipements thermiques, ou première demande FSL.
- Apporter une **méthodologie ainsi que des outils pédagogiques et de mesures** aux intervenants qui les accompagnent (bailleurs, CCAS, associations...), pour évaluer les économies d'énergie de ces foyers de façon continue, grâce à l'utilisation d'objets connectés et d'un tableau de bord numérique tout au long du programme.

L'organisation du programme s'articule autour de trois niveaux de pilotage et repose sur les rôles respectifs de SoliNergy (maître d'ouvrage) et d'Eco CO2 (maître d'œuvre) décrits dans le schéma suivant :



Chaque projet entrant dans le programme **MAGE** comprendra :

- **Des animations collectives** sous forme d'ateliers pédagogiques et ludiques.
- **Un accompagnement individuel pour les foyers volontaires** pendant 2 ans (3 visites à domicile).
- **L'installation, d'une tablette domestique** captant les données du compteur d'électricité, des capteurs de température et d'hygrométrie (un extérieur, un dans la pièce principale), d'un capteur de gaz (si nécessaire) chez ces ménages pendant toute la durée du suivi.

**L'ensemble des intervenants en charge de l'accompagnement collectif et individuel des ménages sera formée par Eco CO2**, maître d'œuvre du programme, pour permettre l'harmonisation des processus, la comparaison des résultats et assurer le bon déroulement de MAGE. Ces accompagnateurs pourront être des salariés des porteurs de projets (travailleur social...) ou mobilisés en externe (leurs partenaires).

Pour ce qui est de la formation destinée aux accompagnateurs, elle se déroulera sous forme de modules et sera réalisé par Eco CO2. Le premier module portera sur la thématique de la précarité énergétique. Le second sera centré sur le métier et la manière d'entrer en contact avec le ménage afin d'obtenir sa confiance. Le troisième abordera le déroulé des trois visites à domicile et expliquera dans le détail les différents outils de suivi utilisés : fiches diagnostic, utilisation et maniement de la tablette, interprétation des courbes, etc.

Le **financement des projets** prendra appui sur le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie de la 3<sup>ème</sup> période qui se termine le 31 décembre 2017. La répartition des financements entre chaque éligible et le ou les obligés, sera au cas par cas en fonction des projets.

### **3- Critères d'éligibilité au programme MAGE**

Chaque projet sera soumis pour validation au comité des projets. Pour être éligible au programme, il est demandé aux porteurs de projets de :

- 1) Remplir les onglets du fichier Excel prévus à cet effet (annexe n°1) et le transmettre à SoliNergy.
- 2) S'inscrire dans une logique de changement de contexte (emménagement, rénovation significative ou installation d'équipements, ou première demande FSL) et se conformer à la méthodologie du programme MAGE (cf. paragraphe, ci-dessus).
- 3) Attester d'un engagement financier de l'éligible dans chaque projet présenté (montants et modalités à discuter au cas par cas avec votre obligé CEE partenaire).

### **4- Processus de sélection**

L'analyse des dossiers sera assurée par SoliNergy.

Un comité de sélection composé de SoliNergy (maître d'ouvrage), d'Eco CO2 (maître d'œuvre), d'obligés financeurs, et de la chargée de mission développement durable de l'AORIF, se réunira mensuellement et validera les demandes de financement des opérations.

Les porteurs de projets seront informés par écrit du résultat. Ceux qui seront sélectionnés seront contactés par la chef de projets Précarité énergétique de SoliNergy pour convenir d'un rendez-vous dans le but de définir les modalités contractuelles du partenariat.

**5- Contact et informations**

**Dossier à faire parvenir par courrier ou e-mail, avant le 16 décembre 2016 :**

**SOLINERGY**

**Madame Kaouthar ZITOUNI**

**Appel à projet-MAGE**

**33 Avenue du Maine - BP 195**

**PARIS cedex 15**

**Email : [k.zitouni@solinergy.com](mailto:k.zitouni@solinergy.com)**

**Tél : 06-72-62-42-88**